

catives indiquaient qu'en cette matière un traitement prioritaire serait accordé à nos besoins dans le Sud et le Sud-est asiatiques, comme votre Comité l'a recommandé. A Karachi, la situation du logement est extrêmement pénible; on est constamment à la recherche de logements convenables, mais il n'y en a pour ainsi dire pas en raison du surpeuplement. Nous avons en outre pris des mesures pour saisir les occasions d'acheter des maisons convenables qui sont parfois mises en vente. Deux propositions sont activement étudiées, qui fourniraient un logement convenable au personnel du ministère des Affaires extérieures et du ministère du Commerce. A la Nouvelle-Delhi, une proposition comportant l'achat et la rénovation d'un édifice dans lequel pourraient être aménagés une demi-douzaine d'appartements pour loger le personnel canadien est également à l'étude; on n'en est pas encore arrivé au stade des recommandations.

Nous avons demandé cette année la réaffectation d'un montant assez considérable des devises bloquées du crédit 89 pour immobilisations. Une forte partie de ces sommes est plutôt à voter de nouveau; les membres du Comité noteront qu'à la page 165 de nos prévisions budgétaires, le total estimatif de nos dépenses en devises bloquées pour 1952-1953 est de quelque \$531,000 à même un crédit de \$1,654,000. L'an dernier, je crains que nous n'ayons été un peu trop optimistes sur les progrès que nous réaliserions en fait de plans de construction en Europe. La préparation et l'étude des plans pour le bureau de La Haye, le bureau de Paris, le bureau et la résidence de Rome ont pris beaucoup plus de temps qu'on ne prévoyait. Les travaux relatifs à ces entreprises ne commenceront véritablement qu'en 1953-1954.

Les membres du Comité trouveront peut-être intéressant de noter les chiffres par rapport à l'importance du personnel. Vous remarquerez, aux pages 161 et 164 des prévisions budgétaires, que cette année encore nous avons réduit notre effectif constant du nombre de positions que nous prévoyons devenir vacantes par suite des remplacements de personnel et des retards à ouvrir de nouveaux postes. Il peut paraître étrange, par exemple, que nous demandions cette année 554 employés, sous la rubrique administration du ministère, comparativement à 561 l'an dernier, soit une diminution de sept en une année durant laquelle nous devons réaliser un lourd programme d'expansion à l'étranger, lequel, naturellement, se reflétera aussi bien sur le travail au bureau central. A vrai dire, nous nous attendons à être un peu privés de personnel au bureau central cette année, car il faudra évidemment placer du personnel d'expérience dans les nouveaux postes. Nous pouvons naturellement recruter du personnel de remplacement et lui donner la formation nécessaire au bureau central, et c'est ce que nous faisons par l'intermédiaire des examens réguliers tenus par la Commission du service civil. Mais, comme nous l'avons dit l'an dernier, notre personnel n'est jamais au maximum. Nous ne voulons pas remplir tous nos besoins d'une année, autrement il nous faudrait accepter un trop grand nombre de candidats inférieurs aux diplômés qui sortent de la tête de leur classe. Nous nous efforçons donc de conserver suffisamment de positions pour recevoir chaque année les meilleurs candidats diplômés qui subissent avec succès nos examens d'admissibilité. Ce procédé nous met un peu à court de personnel, mais à la longue nous en recueillons les bénéficiaires. Notre situation n'est pas aussi mauvaise qu'elle apparaît dans les chiffres. Bien que l'effectif constant que nous demandons soit de 554 personnes pour l'administration du ministère durant la prochaine année, notre effectif réel est inférieur à ce chiffre; il est de 546 personnes au 31 décembre 1952. Par conséquent, même si aucune d'entre elles n'était affectée à un nouveau poste, nous aurions encore place pour accepter quelques nouveaux candidats.

L'augmentation de l'effectif constant de la représentation à l'étranger—portée de 753 à 836—est en grande partie nécessitée par les besoins en personnel des postes qu'il faudra instituer durant la prochaine année financière.